

Délibération n°2010-06

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le
ID : 006-210600516-20201021-201006-DE

L'an deux mille vingt, le vingt-et-un octobre à 19 heures 15
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes
Maritimes) étant assemblé à huis clos, au lieu habituel de ses
séances, après convocation légale, sous la présidence de
Monsieur Gérard BRANDA, Maire.

Conseillers en exercice : 15

Présents : 11 + 2 proc
Votants : 13

Etaient présents : Gérard STOERKEL – Patrice MARTIN – Chantal
BARBIER – Fabrice FONTAINE – Michel CORSINI – Pascale
PELLETIER – Christian DI MARTINO – Fabienne GALLI – Eliane
CALDEI VIDAL – Béatrice ROZIER

**Objet : Signature d'une convention
De Délégation de service de collecte
Des encombrants**

Absents excusés : Sandrine BARRALIS – Philippe ALLEGRINI

Absents : Jean-Marc BLANIC – Karine FAGES

Secrétaire : Chantal BARBIER

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'à compter du 1^{er} novembre 2020, la communauté de
communes du pays des Paillons (CCPP) confie à la commune de CANTARON, les missions de collecte des
encombrants sur son périmètre communal, au titre de l'article L.5214-16 du code général des collectivités
territoriales.

Une convention de délégation de service de collecte des encombrants précisant les modalités doit être signée
avec la CCPP.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention annexée à la
présente délibération.

**Le CONSEIL, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des
présents**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de service de collecte des
encombrants entre la CCPP et la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme

Le Maire,

Gérard BRANDA

Signé par : Gérard BRANDA
Date : 22/10/2020
Qualité : Maire